



# Le Regain

**Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège**

## MÉRITE AGRICOLE OU MÉPRIS AGRICOLE ?

Le 13 septembre, une petite fiesta était organisée autour des ariégeois·es promus·es au mérite agricole en 2025. Promue, j'ai décliné l'invitation et le poireau, tout comme d'autres membres de la Confédération paysanne en Ariège avant moi ces dernières années.

Du mérite, de la détermination et des convictions pour l'agriculture j'en ai certainement. Défendre les femmes et les hommes qui font l'agriculture est le sens de mon engagement depuis longtemps, en Ariège et ailleurs. Ces mêmes convictions m'imposent de refuser cette "distinction", en mon nom et au nom de la Confédération paysanne, alors que l'action publique de ce gouvernement va à l'encontre de l'intérêt général et de l'agriculture paysanne.

Ce n'est pas du mérite que l'on reçoit de ce gouvernement (ni des précédents d'ailleurs) mais du mépris. Un mépris institutionnel face au manque de revenu, face aux difficultés liées aux aléas climatiques ou sanitaires, face à nos retraites de misère, face aux maladies professionnelles liées à l'utilisation de pesticides, face au refus de contrer l'accaparement du foncier agricole ou encore face au non respect du pluralisme syndical.

Quand ce mépris cessera pour les paysannes et paysans, quand les convictions et propositions de la Confédération paysanne cesseront d'être bafouées, alors j'accepterai.

J'en ai informé Mme la Ministre de l'Agriculture et M. le Préfet d'Ariège.

Laurence Marandola

## DNC : NOUVELLE MALADIE, MAIS MÊMES RECETTES, MÊME GÂCHIS, MÊMES INCOMPRÉHENSIONS !

Venue du sud, véhiculée par des insectes piqueurs, cette Dermatose Nodulaire Contagieuse qui a touché d'abord des bovins en Savoies, puis en Catalogne, ensuite chez nos voisins des Pyrénées Orientales et dans l'Est de la France, est une des conséquences du réchauffement climatique conjuguée aux méfaits de 60 ans d'agriculture intensive (élimination de nombreuses haies, pesticides, etc.) qui ont fait diminuer drastiquement les populations de prédateurs de tous ces insectes vecteurs de maladies.

Officiellement, cette maladie est absente sur le territoire européen, d'où les moyens conséquents utilisés pour conserver ce statut. Pour les éleveur·veuses que nous sommes, ces questions de classification de maladie nous importent peu, sauf quand la menace d'un abattage total traumatisant se rapproche de nos montagnes ! Des débats d'experts qui nous dépassent semblent indiquer que vaccination préventive dans les zones réglementées et abattage total des troupeaux dès qu'une bête est touchée sont les seuls moyens pour circonscrire la propagation de la DNC. L'avenir nous le dira... Mais pour l'heure c'est une colère froide qui nous assaille !

En effet, pourquoi, alors que les premiers foyers sont apparus fin juin en Savoie, l'État n'a pas davantage anticipé les commandes de vaccins (fabriqués en Afrique du Sud...), renforcé les contrôles des mouvements d'animaux ?

La fermeture des frontières annoncée par la Ministre de l'agriculture mi-octobre, sans en avoir référé à la FNB (branche spécialisée de la FNSEA) comme à l'accoutumée, montre à quel point l'improvisation et la peur de disqualifier la France pour l'export de demain sont les seuls moteurs de la politique agricole du gouvernement !

En Ariège, durant l'été, sur ce sujet par exemple, le silence de la chambre a été assourdissant... Seule la jeune Coordination Rurale, ayant besoin de reconnaissance pour finir de s'affirmer devant feu l'équipe FDSEA/JA, a organisé une réunion d'information. Dès le premier cas en Catalogne, nous avons rencontré le Préfet et ses services pour demander la possibilité de vacciner de manière volontaire en zone indemne et réaffirmer notre opposition à l'abattage total.

Au jour où nous écrivons ces lignes, 32 communes de l'est ariégeois sont en zone réglementée. Entre inquiétude, résignation et angoisse face à cette menace qui se rapproche,

nous exprimons notre ras le bol face à ces crises qui se succèdent, mettant à mal nos efforts et nos économies sans que rien ne change !

## RÉAFFIRMONS ENSEMBLE NOTRE OPPOSITION À L'ABATTAGE TOTAL !

David Eychenne  
Co porte parole Conf' occitanie, éleveur à Montbel, commune bientôt en zone réglementée...



## **MADAME LA MINISTRE, C'EST VOTRE GESTION DE LA DNC QUI NOUS FAIT PEUR, PAS LA MALADIE !**

Nos animaux se sont toujours adaptés, immunisés; parfois seuls, souvent avec notre aide.

Ainsi nous avons géré la FCO, la MHE et bien d'autres avant..

Souvent les boosters d'immunité ont suffi, d'autres fois les vaccins nous ont bien aidés comme pour nos camarades moutonniers l'an dernier.

Mais ni les éleveurs ni les animaux ne s'adaptent à la bêtise humaine !

Ce fut le cas en 1996, pour la crise dite de la vache folle où l'agro-industrie a fabriqué des aliments avec des farines animales, le marché s'était effondré en une semaine.



C'est le cas aujourd'hui avec votre méthode de tuerie organisée qui vous permet, au motif de sauver le commerce international, d'anéantir notre travail, d'empêcher toutes recherches sur la maladie et de travailler sur l'immunité des troupeaux.

Pire ! Vous préférez nous accabler en prétextant les déplacements et transports d'animaux qui sont imposés par les marchés internationaux ou le remplissage des gros centres d'engraissement encore favorisés par votre dernière trouvaille intégrée dans la loi Duplomb !

Madame la ministre, votre rôle est de nous aider :

Aidez nous à nous procurer des vaccins pour cet hiver, pour mieux appréhender le printemps..

Aidez nous à convaincre nos pays voisins d'accepter les animaux vaccinés.

Aidez nous à relocaliser nos filières pour éviter au maximum tous ces transports d'animaux vivants.

Aidez nous à fermer la porte au Mercosur.

Madame la ministre, tôt ou tard nous vivrons avec cette maladie. C'est de votre aide dont nous avons besoin, pas de votre mépris !

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, les salutations distinguées de la Confédération paysanne de l'Ariège.

Christophe Gouazé, co porte parole de la Conf'09

## **EAU : NAVIGUER DANS L'INCERTITUDE ET LE MANQUE D'ANTICIPATION**

Dans le précédent Regain (n°66), nous redoutions une redite de l'été 2022. Grâce à un mois de juillet couvert et des (gros) orages à la mi-août la casse a été plus limitée sur la croissance des cultures et des pâtures. Les rendements affectés par les deux épisodes de chaleurs intenses et généralisées ( $>40^{\circ}\text{C}$ ) de juin et début août n'ont pu être amortis que sur les surfaces irrigables où les tours d'eau ont davantage joué le rôle de climatiseur que d'apport efficace.

Heureusement que les pluies soutenues de début septembre ont permis une repousse fourragère fournie pour arrêter la complémentation de foin au pré et assurer les stocks de l'hiver !

Tout ça pour dire que malgré de multiples demandes d'anticipation et de communication grand public en amont de la crise, c'est toujours lorsque tout le monde a soif qu'on se décide (d'un coup!) à rationner les usages. Pas de gradation, pas le temps de faire tourner l'information.

Heureusement que les Arrêtés

Prefectoraux de restriction d'eau,

notamment pour les cultures pérennes ou sensibles (maraîchage, arbo...), ont été bien construits en 2022 (sur proposition Conf') !

Il va falloir adapter nos pratiques, prévoir du fourrage pour l'été, rentrer les animaux en bâtiments (?), agrandir les abreuvoirs et stocker l'eau des toitures pour les remplir, semer sous couvert, ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Un fort accompagnement des pouvoirs publics et de la Chambre va être nécessaire pour adapter les 93% de SAU non irrigables aux sécheresses récurrentes !

Imaginons le co-financement de dispositifs de récupération des eaux par le SMDEA pour épargner le réseau collectif ou l'embauche de salariés dédiés (hors irrigation) à la Chambre pour amener de la technique, rechercher les innovations, diffuser les bonnes pratiques, dénicher des financements... Tout est possible dès que l'on considère que le sujet est vital !

Retenir l'eau et l'infiltrer là où elle tombe est essentiel : aussi, saluons la reconduite et l'élargissement du PSE

Zones humides et Prairie permanentes qui aidera (malgré un budget en baisse...) une partie des paysan·nes à continuer de bien faire, et de faire encore mieux à l'avenir !

Guillaume Nuti



## BUREAU CHAMBRE : LA CONF' RENTRE PAR LA CHATIÈRE !

Dans l'édito du dernier Regain, nous vous faisions part de notre « soif de démocratie » au sein de l'institution chambre d'agriculture... Confortés depuis par le dernier rapport de la Cour des comptes sur le fonctionnement des chambres et ses manquements en terme de transparence et de résultats, notre persévérance en Ariège a provoqué la mise en place de bureaux ouverts aux syndicats.

Le 1<sup>er</sup> bureau ouvert a eu lieu le 15 octobre 2025 avec la Conf'.

Nous avons choisi comme thème l'installation / transmission.

D'une part car le défi à relever est immense : plus de 100 installations par an pour seulement compenser les départs en retraite en Ariège !

D'autre part parce que l'État est en train de mettre en place un nouveau dispositif appelé France Service Agriculture qui devrait permettre à tous les organismes de travailler sur ce sujet.

L'installation est au cœur du programme porté par la Confédération paysanne et nous menons ce projet avec l'ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi agricole et rural), qui accompagne les futurs paysan·nes dans leurs projets d'installation et les paysan·nes dans leurs processus de transmission.

Si la chambre a une vraie mission de service public au sein de ce dispositif, elle doit permettre un travail collectif dans lequel nous devons trouver notre place. Toutes pour l'installation, c'était un de nos slogans de campagne ! Nous sommes prêts !

Et prêts aussi pour le 2<sup>ème</sup> bureau ouvert proposé pour janvier 2026 !

En attendant, vos élus·es chambre Conf' continueront d'exiger tous les comptes rendus des réunions de bureaux. Il aura fallu beaucoup de persévérance et que la loi l'exige mais comme le dirait un vieux dicton :

**On Ne Lâche Rien !!!**

Christophe Gouazé, Co porte parole Conf'09

## ENSEIGNEMENT ET FORMATION AGRICOLES AU SERVICE DU PLUS GRAND NOMBRE

Lors de la dernière campagne électorale professionnelle, nous avons mis en avant le sujet de la formation agricole et de l'enseignement qui nous tient à cœur.

En ce sens, motivé·es pas une demande croissante sur notre territoire de valorisation de produits locaux, nous avons pensé associer les compétences du monde agricole à celui de l'agroalimentaire, pour permettre de former et accompagner tous les paysans qui souhaitent transformer et valoriser au mieux leurs productions, qu'elles soient végétales ou carnées. Cela pourrait constituer par ailleurs un tremplin permettant l'investissement de certains dans leur propre atelier.

Dans ce contexte, nous avons demandé un rendez-vous avec Monsieur Pezet, Directeur du CFPPA à Pamiers, riche d'une expérience diversifiée dans l'enseignement agricole ainsi que dans la direction de structures agricoles ; il a notamment supervisé la création d'un pôle de formation (certificat de spécialisation Production, transformation et commercialisation des produits fermiers) à Villefranche de Rouergue.

Nous espérons bientôt exposer ce sujet au bureau de la Chambre d'Agriculture ;

particulièrement au Président qui siège à l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, si leur porte reste ouverte.

Nous sommes aussi très attentifs·ves aux difficultés des services Vivéa qui ont dernièrement informé les organismes formateurs de plusieurs régions de leur incapacité à financer des formations réglementaires non obligatoires fin 2025...

L'enseignement et la formation agricoles doivent être au service du plus grand nombre pour permettre d'installer des paysan·nes nombreux·euses aux compétences diversifiées et de garder les forces vives de production et de transformation sur notre territoire.

Kristine Rouillon et Florence Favareu



## CRIMINALISATION DU SYNDICALISME

**BRÈVES**

Au tribunal le 14 octobre, les collègues syndicalistes étaient jugé·es pour violence envers les forces de l'ordre, alors que nous subissions une passe policière extrêmement violente lors d'une action à Paris en décembre 2024 pour dénoncer la spéculation sur les matières premières agricoles. Le symbole est là : celui de la criminalisation du syndicalisme et de la violence d'État. L'ensemble du tribunal a en effet reconnu que nous, manifestant·es du 5 décembre, défendions une « noble cause » et avions été victimes de violences policières ; mais ce n'était pas le sujet de ce procès... Révoltant !

Adeline Régis

## LOI DUPLOMB MADE IN ARIEGE

Les paysan·nes ariégeois·es ont eu du mal à suivre les prises de positions de nos élus·es... Pourtant toutes issus·es du même moule ! Le sénateur PS n'a pas fléchi en s'opposant par deux fois à cette loi. Le député Panifous, fidèle aux entrepreneur·euses, a voté pour. La député Froger, LIOT à ce moment-là, fidèle... à ses convictions, s'est abstenue. La présidente du département, fidèle à la marque Nou, s'est prononcée pour l'acétamipride et les élevages industriels. Quant à la fédération socialiste de l'Ariège, elle a affirmé clairement son opposition à cette loi néfaste aux intérêts des paysans ariégeois ! Une chatte, même socialiste, n'y retrouverait pas ses petits !

David Eychenne

# MERCOSUR STOP ! MACRON TRAHISON !

Ce discours est clair : les accords de libre-échange mettent en concurrence les paysannes et paysans du monde entier. Ils tirent les prix et notre revenu vers le bas et organisent la course au moins-disant social et environnemental. L'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres et ne peut donc pas rentrer dans les logiques des marchés.

En cela, nous avons été rejoints par de nombreuses autres organisations : CGT, FSU, Solidaires, INPACT, Autres Brésil, ingénieurs sans frontières... L'alimentation est bien l'affaire de tous et le passage en force de cet accord est encore un véritable hold up démocratique.

La manif a réuni 1000 personnes et 4 tracteurs que nous avons fièrement menés jusqu'au pied de la Tour Eiffel.

La date du 14 octobre n'a pas été choisie par hasard. Nous sommes aussi allé·es soutenir nos 2 camarades en procès ce même jour. Poursuivi·es suite à notre action syndicale au Grand Palais le 5 décembre 2024, ils dénonçaient déjà la spéculation sur les marchés et le libre-échange (voir brève p3). La perturbation de cette Bourse européenne de commerce mettait à jour le double discours de

Le 14 octobre des paysan·nes ariégeois·es confédéré·es étaient à la manif contre l'accord UE Mercosur à Paris, fidèles à l'ADN de la Conf', seul syndicat qui lutte depuis des décennies, portant le même discours dans toutes les instances.

dirigeants de la FNSEA qui participent activement à ce système économique injuste, Arnaud Rousseau en tête.

"N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas" est un mot d'ordre certes rassembleur. Mais dans la bouche des dirigeants de la FNSEA, cela sonne comme une hypocrisie sans nom.

**Allons jusqu'au bout de ce slogan : quelle agriculture et alimentation ne voulons-nous pas ? Pour nous, la réponse est claire et sans ambiguïté : derrière ces produits importés, ce sont bien les pesticides interdits, les droits humains piétinés, les OGM, la fragilisation du revenu paysan et des travailleur·euses de la terre des deux côtés de l'Atlantique, l'Amazonie déforestée,**

**l'accaparement des terres par des grands propriétaires et multinationales, l'utilisation d'antibiotiques comme activateurs de croissance, les droits sociaux au rabais, la dérégulation des marchés qui fragilise notre souveraineté alimentaire.**

**Et tout ça, nous n'en voulons pas ! Ni ailleurs, ni ici !**

Adeline Régis



Credit photo : Océane Fréte

## RETOUR SUR LA FORMATION "EXTRÊME DROITE : L'IMPOSTURE RURALE" organisée par VISA 09 À FOIX LES 13 ET 14 OCTOBRE

Le collectif Visa 09 (Vigilances et Initiatives Syndicales Antifascistes), auquel la Conf'09 adhère, nous a proposé une intervention pour analyser la montée de l'extrême droite en milieu rural et dans le milieu agricole. Je me lance donc devant 50 personnes à décrire dans les grandes lignes la naissance et l'évolution des syndicats agricoles :

Le projet politique et sociétal d'après guerre qui a permis l'autonomie alimentaire de la France n'a cessé de mécaniser et d'exporter sans limites, sacrifiant un grand nombre de paysan·nes et rendant la plupart des autres dépendant·es de l'agro-industrie et de la surenchère des primes PAC. Cette politique

du « toujours plus » provoque inévitablement du repli sur soi, une recherche de protectionnisme et de compétition.

Cela se traduit dans nos campagnes par le rejet d'un autre projet, celui d'installer plus de paysan·nes, de rediversifier nos fermes et outils de productions, de prendre soin de l'environnement, de produire pour nourrir sainement nos concitoyens au juste prix pour tous.

Une nouvelle feuille de route devrait tenir compte des prix induits de l'alimentation, tels que les coûts liés à la pollution et à la prise en charge de maladies provoquées par notre agriculture.

Ainsi, nos agriculteur·trices en place depuis plusieurs générations voient du mauvais œil l'arrivée de personnes nouvelles, souvent instruites d'ailleurs, ayant des projets agricoles différents et vite cataloguées de « faroux ».

Ces personnes deviennent concurrentes à l'heure de conforter leurs exploitations, mais aussi non dépositaires de cette Ruralité défendue par certain·es depuis

quelque décennies.

Entre le « Laissez nous produire comme on veut » de la CR, le procès de la Ruralité de la FNSEA, le manque de démocratie dans les instances agricoles, la cogérance FNSEA - État et notre projet d'agriculture paysanne, c'est le grand écart.

Certain·nes se bercent d'illusions en se tournant crescendo vers cette extrême droite séduisante au premier abord, facile et simpliste, profitant du « on a jamais essayé », légitimant l'exclusion ou la mise à l'écart, la catégorisation et la discrimination de personnes.

D'autres voudraient repenser un projet où les exploitant·es redeviennent des paysan·nes au service de citoyen·nes et consommateur·trices moins addicts de rayons de supermarchés, de produits venant du monde entier via le commerce international sans limites où les paysans en sont les premières victimes.

L'intelligence collective doit se transformer en projet politique. Chacun peut s'y retrouver, y participer...

Christophe Gouazé

## SAUVONS L'ABATTOIR DU COUSERANS !

14 ans ! 14 ans après sa création la SCIC de l'abattoir du Couserans s'éteindra au 31/12/2025. Après ses débuts prometteurs, les difficultés s'enchaînent à nouveau, ainsi qu'un déficit grandissant : le collectif s'étiole, les volumes baissent... Bref, le triste sort réservé à tous ces abattoirs qui n'en finissent plus de fermer...

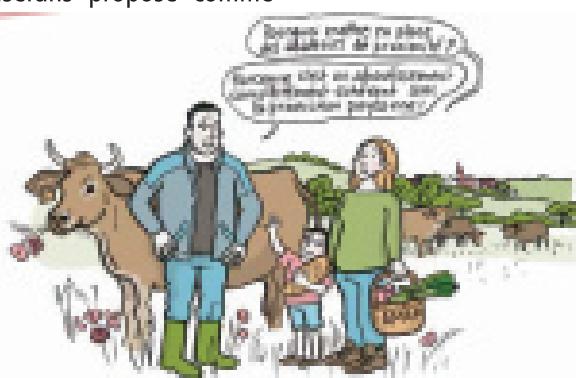
La Communauté de Communes du Couserans propose comme solution le passage en régie au 1er janvier 2026, avec pour objectif de repasser en société d'économie mixte (SEM) le plus rapidement possible. Même si celle-ci investit beaucoup d'argent pour maintenir l'entreprise en bon état, un vrai projet pour la filière est à repenser.

La collectivité ne pourra pas longtemps combler un déficit public au sein de la régie, c'est pour cette raison que l'État voulait fermer le site en 2010.

En tant qu'administrateur de la SCIC et président du collège éleveurs, j'ai donc

proposé 3 points à la Com Com :

- Réunir l'ensemble des acteurs liés à l'abattoir autour d'une même table,
- Faire un audit avec Jacques Alvernhes, formateur en abattoirs paysans et ancien directeur d'abattoir pour amener de nouvelles perspectives dans le projet à venir,
- Chiffrer et détailler ce nouveau projet.



**Sauver un abattoir, c'est remettre nos filières locales en perspective : créer du lien avec le territoire, baisser notre dépendance au marché de l'export, diminuer les transports vecteurs de maladie, relocaliser l'engraissement dans nos fermes familiales.**

Ça a du sens non? Alors Soyons Fermes!

Christophe Gouazé

## RETOURS RÉUNION DE L'EX-PREFET D'ARIÈGE : COMBIEN Y A-T-IL D'OURS DANS LE CERCLE ZÉRO OURS ?

Le préfet Bertoux s'est beaucoup impliqué dans les sujets pastoralisme et ours. Au regard du bilan de son action, que nous saluons, nous mesurons l'impasse dans laquelle le pastoralisme se trouve, confronté à la présence des ours. Pour la dernière réunion de descente d'estive début novembre, un bilan mitigé, des évolutions nécessaires bienvenues, mais pas de changement de cap.

Un bilan de la population ursine est rapidement présenté. Un réexamen des indices prélevés en lien avec des constats est demandé à l'OFB<sup>1</sup>, afin de voir si certains ours sont significativement plus impliqués dans des prédatations.

Un bilan de l'effarouchement renforcé 2025 est présenté, avec 50 nuits de veille au troupeau. Les arrêtés ministériels et préfectoraux sont désormais très solides juridiquement. Dans la pratique, l'effarouchement renforcé reste peu demandé, les pâtres font de l'effarouchement « simple ».

Maintenant que le dispositif effarouchement renforcé est bien calé, le souhait de l'État est d'embrasser sur un nouveau dispositif expérimental permettant d'aller plus loin, en s'appuyant sur des conditions réunies à l'échelle d'estives. L'idée fait suite à la proposition du groupement pastoral d'Arreau, qui fait face à une hausse importante de la prédation cet été.

Une présentation du Cercle 0 ours, qui remplace plus durablement les mesures Foyer de Prédation. Les doubles postes seront désormais financés par le MAASA<sup>2</sup> via amendement du PSN<sup>3</sup> et non plus par les crédits d'urgence du MTES<sup>4</sup>. Là où ça pêche : le plafond de 2500 euros mensuel n'a pas évolué depuis 2007. Ce qui correspond au salaire net des pâtres. Les conventions collectives et les salaires ont de leur côté évolué au regard des nouvelles compétences requises pour être berger. Un relèvement des plafonds d'aide au gardiennage est souhaitable et serait suivi d'effets sur l'ensemble de la zone ours. Mais contraintes budgétaires impliquent budget contraint.

Présentation d'un projet de révision du protocole ours à problèmes, qui devient « protocole ours présentant un comportement anormal ou dangereux ». Non discuté en groupe technique pour cause de pause informelle du GOPAM<sup>5</sup> depuis un an.

Deux visions se confrontent. Celle de l'État qui distingue l'ours à problème (qui présente un risque pour les personnes) du risque de prédation (qui se gère avec berger, parcs, chiens de protection, effarouchement) : ce ne sont pas les mêmes interventions ni les mêmes enjeux. Et celle du terrain qui souligne que l'interaction homme – ours c'est le pastoralisme et la prédation dans les Pyrénées. De nombreux bergers voient des ours de nuit comme de jour, de près, plusieurs témoignages décrivent des prédations en journée, en présence des chiens de protection et des bergers. L'Etat

n'apporte pas de réponse pour ces situations où ils sont impuissants à mettre le prédateur en fuite.

Ultime présentation, la révision du barème d'indemnisation des pertes indirectes, en vigueur depuis octobre 2025, introduisant deux principes : la dégressivité des indemnisations avec 0,13 euros / brebis impactée à partir de la 5ème attaque, et une bonification si l'attaque a lieu en parc clos, comme si les ours pouvaient pénétrer dans les parcs clos...

Grande déception pour les participants qui connaissent l'étude de l'IDELE<sup>6</sup> qui a été présentée lors de la réunion du groupe technique dédié, laquelle estime que la prédation a des conséquences financières de l'ordre de 15000 euros / an pour un troupeau de 500 brebis viande. Cette étude devait être une base de discussion, les contraintes budgétaires ont eu raison d'elle.

À chaque étape, un manque de moyens. Les moyens conditionnent pourtant l'efficacité des mesures proposées.

PS : Le préfet ours n'a cette fois pas été excusé, il avait pris sa retraite depuis quelques jours, décidément Halloween réussit aux fantômes.

François Thibaut

1 Office Français de la Biodiversité

2 Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

3 Plan Stratégique National

4 Ministère de la Transition Ecologique

5 Groupe Ours, Pastoralisme et Activités de Montagne

6 Institut de l'Elevage

## PAC POST-2027 : UN CADRE COMMUN QUI S'EFFRITE

La Commission européenne a présenté le 16 juillet dernier les grandes lignes de la future Politique Agricole Commune (PAC), ainsi que ses propositions pour le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034, le budget septennal de l'Union européenne. Ces premières propositions suscitent de vives inquiétudes et seront probablement largement modifiées dans les mois qui viennent. Il est trop tôt pour imaginer comment cela va se décliner concrètement sur les fermes à ce stade.

Alors que la PAC bénéficiait d'un budget à portée à 3 000 € (contre 1 500 €), mais elle part entière, la nouvelle programmation ne serait pas cumulable avec les MAEC, prévoit sa fusion avec d'autres fonds, notamment celui de la politique de cohésion (qui vise à endiguer les écarts de richesse et de développement entre les pays). Une baisse de 20% du budget de la PAC a été annoncée et aucun outil de régulation des marchés permettant d'assurer des prix rémunérateurs n'est prévu pour l'instant.

Les deux piliers de la PAC seront également fusionnés dans un fonds unique nationalisé. Concernant les aides au revenu, les paiements à l'hectare — pourtant source d'inégalités et d'accaparement du foncier — restent centraux. Cependant, les Droits à Paiement de Base (DPB) et le paiement redistributif disparaissent au profit d'une nouvelle « aide dégressive au revenu ». Cette aide à la surface pourrait être forfaitaire. Elle sera dégressive à partir de 20 000 € et plafonnée à 100 000 € par an et par agriculteur et pourra être modulée selon des critères socio-économiques (jeunes, femmes, petites fermes, etc.). Seules cette aide et les aides couplées seront financées à 100 % par l'Europe, ce qui risque de décourager les États membres de mettre en place les autres aides, telles que l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) ou les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), qui nécessiteront un cofinancement national.

Sur le plan environnemental, aucun budget minimum n'est réservé à soutenir les pratiques agro-environnementales. La Commission abandonne le système des BCEA pour le remplacer par le Farm Steward Ship, beaucoup plus flexible et centré sur la protection des sols et des cours d'eau. Là encore, une grande liberté sera laissée aux États pour fixer les pratiques et objectifs à atteindre.

L'aide petite ferme devient obligatoire,

Confédération paysanne  
L'agriculture paysanne et solidaire de nos terres

### UNE PAC POUR DES PAYSANNES ET PAYSANS NOMBREUX

Pour la Confédération paysanne, ces annonces marquent l'abandon d'un projet agricole commun, sans aucune volonté de transition agro-écologique, sans aucune mesure permettant d'assurer le revenu des agriculteur-trices. Sans cadre commun ambitieux, la PAC post-2027 pourrait devenir une simple addition de

politiques nationales inégales. Suite à cette proposition initiale, c'est maintenant une longue phase de négociation qui s'amorce. La Confédération paysanne restera mobilisée dans les prochains mois, qui seront déterminants pour défendre une PAC soutenant réellement les paysan·nes.

Article très largement inspiré de celui de Marceline Peglion, Commission PAC, à retrouver en intégralité dans Campagnes Solidaires, (l'excellent mensuel de la Confédération Paysanne !), dans le numéro 419 de septembre 2025.

## LUTTES A MENER

Comme évoqué, les aides nécessitant un cofinancement national (ICHN, MAEC, Aides Bio) risquent d'être boudées par les États, qui préféreront l'aide au revenu, financée à 100% par l'Europe.

Par ailleurs, cette aide au revenu est la seule qui entre dans le calcul du plafonnement et de la dégressivité. Selon nos projections, ce système n'est pas forcément plus redistributif que la supprime au 52 premiers Ha telle qu'elle existe aujourd'hui, mais surtout très peu de très grosses fermes seraient impactées par le plafonnement !

Si l'aide petite ferme fait enfin son apparition dans cette programmation, cela représenterait une vraie mesure de simplification, mais elle devrait être revalorisée à 5000 €, comme le Parlement européen l'a voté ces dernières semaines. Et ne pas rentrer en compétition avec les autres aides (ICHN, MAEC, crédit d'impôt bio, aide bio) ! Enfin, aucune mention des surfaces pastorales proratisées, ce qui peut légitimement inquiéter...

On le voit, nombreux sont les sujets à défendre pour avoir une PAC juste et équitable, qui permet aux paysan·nes de vivre dignement de leur métier et une transition sereine du système agricole actuel !

Mathias CHEVILLON, Commission PAC

REGARDE UN PEU OÙ TU VAS !  
TU RISQUES DE MARCHER SUR LES PAYSAN·NES !



**LES FORMATIONS DE L'ADEAR - HIVER 2025/2026**

- Gestion et captation de la ressource pluviale  
Les 13, 20 et 27 novembre
  - Entraide, travailler ensemble sans s'associer  
Les 4, 10, 11, 16 décembre
  - Anticiper pour réussir sa transmission  
Le 3 décembre
  - Les bases de l'électricité \*en mixité choisie\*  
Le 10 décembre
  - Microméthanisation  
Janvier/février
  - Gestes et postures \*en mixité choisie\* COMPLETE (si vous êtes intéressé.e faites le nous savoir pour reprogrammer une session)  
Les 13 janvier 2026

- Faire le point sur son exploitation**  
Le 15 janvier 2026

**Formation chiffrage sur 5 jours**  
Janvier/février

**Prenons le temps... en agriculture**  
Les 29/30 janvier 2026

**Les bases de l'électricité**  
5/12 février

**Les bases de la soudure**  
Les 19/20 février 2026

**Projet Agritouristique**  
Les 12 et 17 mars 2026



Contact :  
adear.09@orange.fr



## POINTS ACCUEIL TRANSMISSION

Vous souhaitez préparer au mieux la transmission de votre ferme ?  
Vous vous demandez comment trouver un repreneur ?  
Comment organiser au mieux la transmission si vous en avez déjà identifié un ?  
Vous avez des questions quant aux démarches à effectuer dans le cadre de votre projet de transmission ?  
**A partir de 14 h à :**  
**St Croix Volvestre 25/11/25**  
**Le Fossat 01/12/25**  
**Saint Girons 10/12/25**  
**Laroque d'Olmes 15/12/25**

Inscription OBLIGATOIRE par téléphone  
au 06 70 04 55 30 ou par mail à  
*adear.09@orange.fr*.



在「中華人民共和國憲法」第56條，有著「中華人民共和國公民有受教育的權利和義務」的規定。





### Reprendre une ferme ou s'associer en Ariège

Accédez à une carte en ligne qui détaile les offres de Transmission-Reprise, les offres d'Association, mais aussi les offres proposées par des espaces test et des offres d'emploi dans les fermes

accompagnées par le réseau des ADEAR d'Occitanie.

Pour diffuser une annonce, obtenir plus d'informations sur l'une d'entre elles, vous faire accompagner dans votre projet d'installation ou de transmission, contactez l'ADEAR 09 (06 70 04 55 30 ou par mail à [adear.09@orange.fr](mailto:adear.09@orange.fr).

<https://www.agriculturepaysanne.org/ariege>

Pour l'ensemble des actions présentées dans ce numéro, l'Adear reçoit le soutien financier de



Flashez ce QR code pour en savoir plus !



### ANNONCES

Vends ou troque pommes de terre de rebuts pour alimentation animale disponibles aux Pujols. Conditionnées en palox, environ 400kg par mois jusqu'en mars ou avril, à venir chercher sur place.

Tarif à discuter, troc accepté  
Fabien / 06 73 90 25 12

Donne vache brune 10 ans. Supporte mal le plein air intégral en terrain humide. On aimerait qu'elle puisse aller sur une ferme avec un herbage moins riche ou une complémentation en sec.  
Antoine / 07 67 93 33 27

Cherchons de la bâche noire occultante de récup (qui ne se dégrade pas trop vite) pour occulter nos futures zones de potager.  
Ella - La Fruiterie de Peyort - Cazavet / 06 15 26 96 24

Cherchons foncier pour nous installer de façon pérenne, projet de culture céréalière avec transformation en farine et en pain + si possible arboriculture, légumes de plein champ, semences. Devons quitter les terres que nous cultivons actuellement à l'été 2026. Cherchons entre 7 et 20 Ha de terres cultivables, si possible avec un peu de bois. Fermage, location-vente, ou achat possibles. Terres nues envisageables, si possibilité d'accès à du bâti à proximité (hangar ou habitation).

Julie et Léa / 06 73 40 19 82 / [dupainetdesfruits@mailo.com](mailto:dupainetdesfruits@mailo.com)

Cherche producteurs de foin bio, idéalement prairie naturelle.  
GAEC Ferme de Coumes 09800 Audressein / C Cluzet 06 86 07 82 60



### Démontagner, une BD de Maxim Cain

Dans les montagnes, le pastoralisme existe encore. Cette bande dessinée est un témoignage véritable : son auteur garde en effet des troupeaux de brebis dans les Pyrénées ariégeoises depuis dix ans. Mais nous sommes bien loin ici des clichés faciles sur le berger solitaire et ses chiens...

D'un trait à la fois simple et précis, Maxim a su rendre vivant la violence d'un orage en haute montagne, la beauté des pâturages d'altitude. Enfin, il a croqué avec justesse le portrait des éleveurs transhumants que nous sommes.

Merci à toi Maxim !

### Soutenez-nous, il est encore temps d'adhérer pour l'année 2025 !

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale .....

Adresse mail .....

Statut :  exploitant-e     cotisant-e solidaire     Retraité-e     conjoint-e

Production : .....

J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège)

- Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 70 €
- Cotisation petit budget + abonnement au journal LE REGAIN : 35 €
- Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 70 €) ou 1 % de vos aides PAC !

Je désire un reçu

J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège (porteurs de projets, en cours d'installation) cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR de l'Ariège)

Je règle :

- Par chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège) au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX
- Par virement (IBAN : FR79 1010 1600 2160 5A03 789, BIC : PSSTFRPTOU) en renvoyant le bulletin d'adhésion par mail à [confariege@gmail.com](mailto:confariege@gmail.com)